

Elections municipales des 15 et 22 mars 2026

Dépôt de candidatures

Informations aux candidats

Les déclarations de candidature en vue du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires à l'occasion des scrutins des 15 et 22 mars 2026 devront être déposées **à la préfecture des Vosges pour toutes les communes du département** aux dates suivantes :

Pour le premier tour : **Du mardi 3 février au jeudi 26 février 2026 inclus**

Pour le second tour : **Le lundi 16 et le mardi 17 mars 2026**

Les candidats doivent prendre **obligatoirement** rendez-vous en ligne pour déposer leur candidature depuis le site internet de la préfecture :
<https://www.vosges.gouv.fr/>

Rubrique « Actions de l'Etat » - « Elections – Citoyenneté » - « Elections » - « Elections politiques »

Aucun rendez-vous ne sera pris par téléphone ou par mail.

Sur ce même site, vous trouverez le mémento du candidat ainsi que les formulaires CERFA nécessaires à l'établissement de votre candidature.

NB : Seul le candidat « tête de liste » (ou son représentant) doit prendre rendez-vous pour venir déposer en préfecture l'ensemble des candidatures composant sa liste.